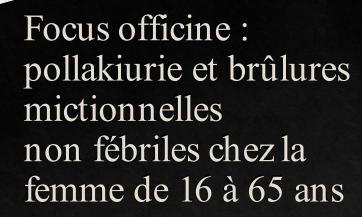
Dr Maxime Decroïe
Pharmacien d'Officine
Président CPTS UBM



Indication bandelette urinaire Dispensation d'antibiotiques

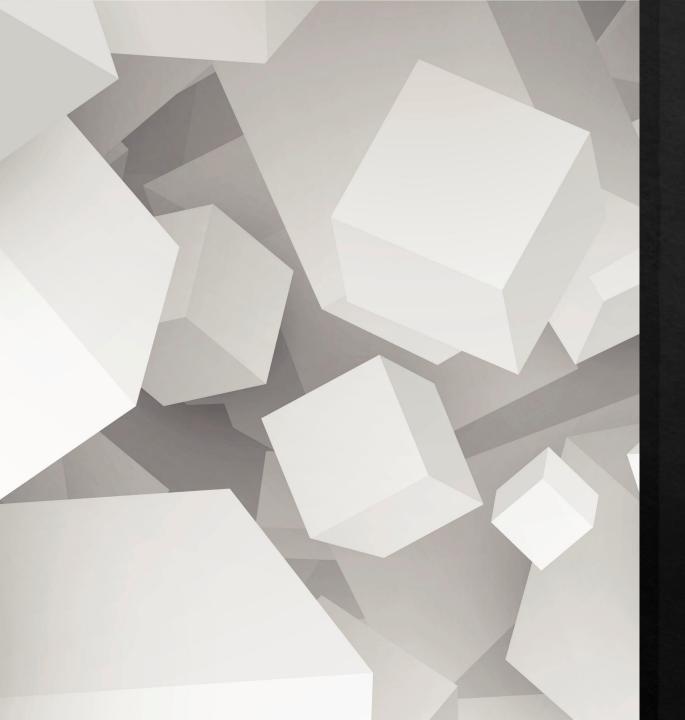




Où en sommes nous?

9 mars 2022 : Convention avec l'Assurance Maladie.

Elargissement des vaccinations des adultes, participation au dépistage organisé du cancer colorectal et dépistage et prise en charge des cystites aiguës des femmes.



Que dit la loi?

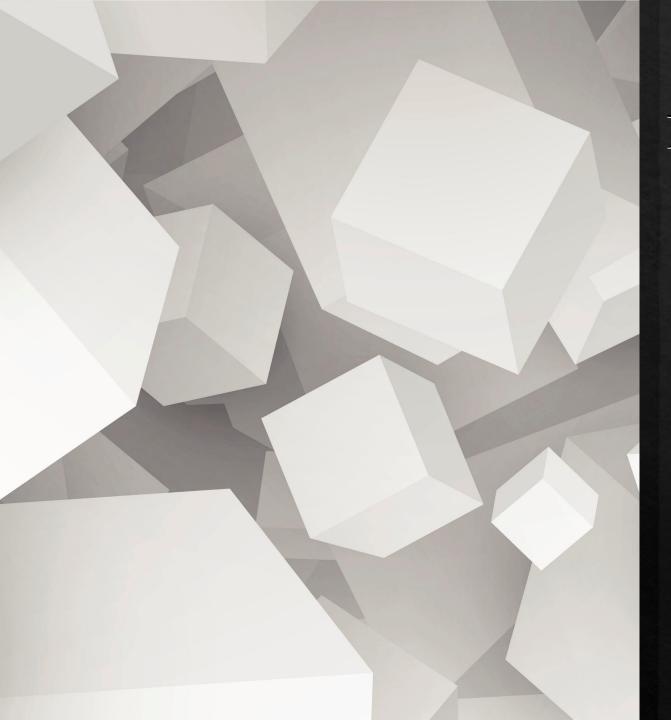
Arrêté du 5 mai 2021 paru au Journal officiel du 11 mai 2021 précise la liste des antibiotiques qui peuvent être dispensés sans ordonnance médicale et selon les indications suivantes :

la pollakiurie et les brûlures mictionnelles non fébriles chez la femme de 16 à 65 ans (fosfomycine trométamol® et le pivmecillinam®)

<u>'odynophagie chez les patients de 6 à 45 ans</u>

CSP: possibilité pour les pharmaciens d'officine de délivrer des médicaments de prescription médicale obligatoire sans ordonnance.

Obligation de **protocoles** dans un dispositif **d'exercice coordonné**.



EXERCICE COORDONNE?

CPTS (Communauté professionnelle territoriale de Santé)

MSP (Maisons de Santé Pluriprofessionnelles)

ESP (Equipes de Soins Primaires)



EN PRATIQUE

But: faciliter le parcours patient Mais beaucoup de freins

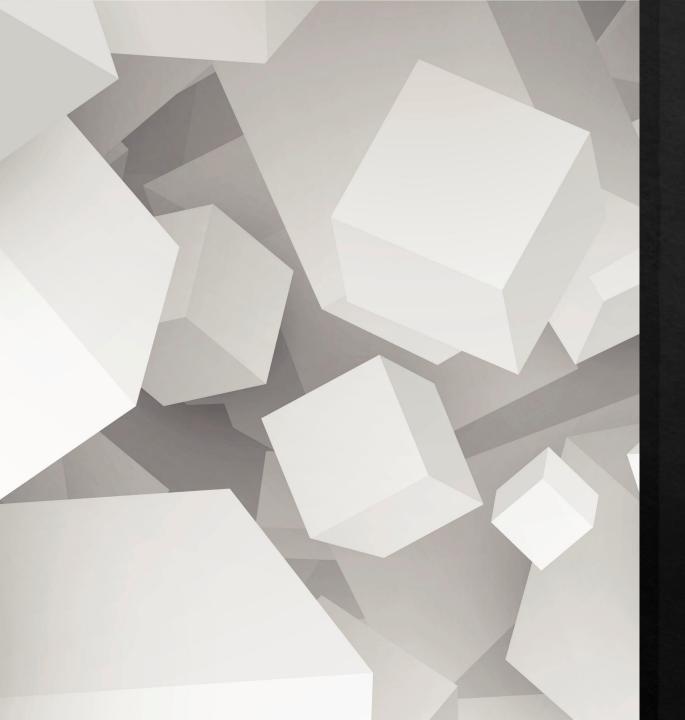


- faciliter le parcours des femmes ;
- limiter les prescriptions d'examen cytobactériologique des urines (ECBU) inutiles en première intention dans le cas d'une cystite simple ;
- lutter contre l'antibiorésistance par la réduction de la consommation d'antibiotiques.



Le rôle du pharmacien dans le cadre du dépistage:

- l'identification de la population éligible
- l'accueil de la patiente dans un espace de confidentialité et la mise à disposition de toilettes pour réaliser le test;
- l'explication des recommandations sur la prise en charge de la cystite simple ;
- l'analyse et l'interprétation du résultat de la bandelette urinaire;
- l'élimination des déchets d'activités de soins à risque infectieux produits dans le cadre de la réalisation du test;



- la remise à la patiente d'un document écrit faisant état du résultat du test ;
- l'orientation de la patiente vers le médecin traitant ou la sage-femme en cas de résultat du test positif;
- l'information du médecin traitant de la patiente de la réalisation de la bandelette urinaire et de son résultat par messagerie sécurisée et ajout de ces informations dans l'espace numérique en santé (ENS) de la patiente sauf opposition de celle-ci.

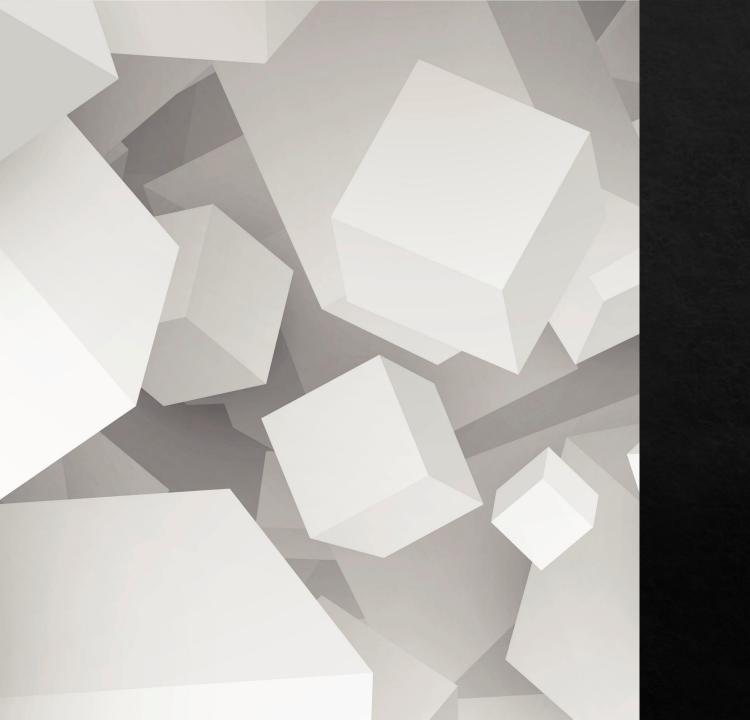


Deux circuits:

- La patiente se présente spontanément à l'officine et est directement prise en charge par le pharmacien.
 - Résultat +: médecin traitant ou sa sage-femme avec le résultat du test.
 - Résultat -: conseils adaptés et contact orientation vers médecin traitant si persistance et/ou aggravation
- La patiente est orientée par prescripteur pour un test. Si ordonnance « conditionnelle » : dispensation antibiotiques si résultats +.



! Le pharmacien n'est donc pas habilité à dispenser sans ordonnance même dans le cadre d'un exercice coordonné sous protocole en cas de test positif!



Conclusion

Cystite simple à l'officine (1)

Situation 1 : patiente souffrant de gêne fonctionnelle urinaire, suspicion de cystite simple

Vérification de l'absence des critères d'exclusion suivants :

Age <16 ans ou > 65 ans ; grossesse ; antibiothérapie en cours pour autre affection ; cystite à répétition ou épisode récent non complètement résolu ; T° > 38°C ou < 36°C ; douleurs fosse lombaire ; diarrhée, vomissements, douleur abdominale diffuse ; leucorrhée, prurit vulvaire ; immunodépression grave ; insuf. rénale chronique (cl < 30 mL/min)

≥ 1 des critères d'exclusion présents

Consultation médicale conseillée

0 critère d'exclusion

Bandelette urinaire (BU) réalisée à l'officine

Leuco et nitrites négatifs

- . Conseil pharmaceutique : apports hydriques ≥ 1,5 L/j), éviter café, tabac, thé, alcool, toilette au savon doux et pH neutre, pas de toilette intra-vaginale, uriner après un rapport sexuel, régularisation du transit intestinal, essuyage d'avant en arrière...
- . Orientation vers le médecin si aggravation dans les 24 h ou persistance des symptômes à 24-48 h

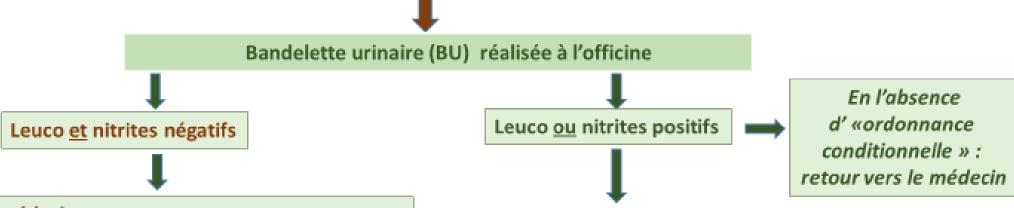
Leuco ou nitrites positifs

Orientation vers le médecin ou la sage-femme pour prescription antibiothérapie

©Danielle Roquier-Charles Source : JO, 8 mars 2020, texte 15 sur 78

Cystite simple à l'officine (2)

Situation 2 : patiente orientée par le prescripteur pour une BU à réaliser à l'officine



- . Informer médecin.
- . Conseil pharmaceutique
- . Orientation vers le médecin si aggravation dans les 24 h ou persistance des symptômes à 24-48 h

Si «ordonnance conditionnelle » Dispensation Conseils:

Hydratation abondante, prévention des récidives
 Si persistance des signes cliniques après 3 j ou

récidive précoce dans les 2 semaines → reconsulter le médecin

. Rappels sur le bon usage des antibiotiques

Mémo antibiothérapie :

1^{ère} intention : fosfomycine-trométamol (3 g en une prise)

2e intention (si allergie): pivmécillinam (400 mg x 2/j x 5 jours).

Source: HAS,SPILF, fiche Cystite aiguë simple, mise à jour juillet 2021.

©Danielle Roquier-Charles